



Avec
la contribution
financière du compte
d'affectation spéciale
développement
agricole et rural
CASDAR

 **MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



AGRIBIO 04
L'agriculture BIO
des Alpes de Haute-
Provence

La structuration d'un collectif de micro fermes en PPAM autour d'un enjeu de commercialisation

GIEE Pack'à PPAM - Anouk Bailly

Contexte et introduction

- Un marché des plantes aromatiques et médicinales qui met **en concurrence** les producteurs européens
- Une filière de plantes françaises tournées vers les grandes exploitations de lavande et lavandin : quelle place pour les **petits producteurs** de la filière PPAM artisanal ?



Contexte et introduction

Difficultés rencontrées dans l'ensemble du monde agricole pour les « petites exploitations » (-25 000 euros CA/ an) :

- Difficultés économiques : 63% ont un revenu inférieur à 500euros/ mois
- Près de 8% de ces petites exploitations (177 811) sont exclues de la PAC en 2010

Thèse de Pauline Lécole: Les petites exploitations agricoles françaises : types, contributions et soutiens



Contexte et introduction

Définitions:

Filière PPAM artisanale: filière agroécologique en structuration regroupant des micro fermes pour développer une offre locale

Micro ferme: « des projets agricoles alternatifs voulant faire plus petit (moins d'1.5 ha par actif), plus diversifié (plus de 30 légumes souvent vendus en circuits courts), moins motorisé ».



Par quel moyen un collectif agricole de micro fermes en PPAM peut-il se structurer autour d'un enjeu de commercialisation pour répondre aux difficultés économiques de ses membres ?

Annonce de plan

I. Quel historique du collectif agricole et sa place dans la filière PPAM artisanale ?

II. Les « Serpettes du Sud » : un collectif de micro fermes biologiques voulant développer une activité commerciale

III. Des propositions de structuration commerciale

I. Quel historique du collectif agricole et sa place dans la filière PPAM artisanale ?

- La coopérative: un outil commercial au service des agriculteurs ?
- Dans la filière PPAM artisanale : quelle place du collectif ?

I. Quel historique du collectif agricole et sa place dans la filière PPAM artisanale ?

- **La coopérative: un outil commercial au service des agriculteurs ?**
- Dans la filière PPAM artisanale : quelle place pour le collectif ?

I. Quel historique du collectif agricole et sa place dans la filière PPAM artisanale ?

Marc Bloch, ***La Terre et le Paysan.***
Agriculture et vie rurale aux XVIIe et XVIIIe siècles

→ ***Coopération fruitière dans le Jura au XIIIe siècle avec stockage, transformation et traite des vaches***



A. FOLLAIN, Les communautés rurales en France (XV^e-XIX^e siècle)
P. SAAVEDRA, Petite exploitation et changement agricole en Galice (1550-1850)
P. GRANDCOING, L'environnement châtelain en Haute-Vienne au XIX^e siècle
J.-P. POUSSOU, L'agriculture alternative - ? À propos d'un livre de Joan Thirk
L'affermage des cures en Anjou au début du XVI^e siècle

La coopérative: un outil commercial au service des agriculteurs ?

→ Loi Waldeck Rousseau 1884 créer les coopératives et le syndicalisme

→ « Une coopérative est une **association autonome de personnes volontairement réunies** pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques » (ACI, 2015, p. 2)

→ Réponse aux **besoins économiques des agriculteurs et assurant des débouchés et objectif d'écoulement des produits de ses membres – outils de lutte collective**

La coopérative: un outil commercial au service des agriculteurs ?

D'un devoir de « **protection et défense** » au « **pouvoir de marché** »

- Coopérative « *fonctionnarisée, impersonnelle ; gérée non pour rendre à ses membres la plus grande quantité de services possibles, mais pour se perpétuer elle-même en tant qu'entité autonome* » (Bergmann et Mouton, 1955)
- Aujourd'hui **3 agriculteurs sur 4 adhèrent** (selon la Coopération Agricole) à une coopérative en France bien qu'elles ne semblent **plus répondre réellement aux objectifs de protection des agriculteurs** fixés initialement
- Vers un « **capitalisme coopératif** »

I. Quel historique du collectif agricole et sa place dans la filière PPAM ?

- La coopérative: un outil commercial au service des agriculteurs ?
- **Dans la filière PPAM artisanale : quelle place pour le collectif ?**

Dans la filière PPAM artisanale : quelle place pour le collectif ?

Une importance de la transmission en agroécologie pour des agriculteurs néo-ruraux récemment installés

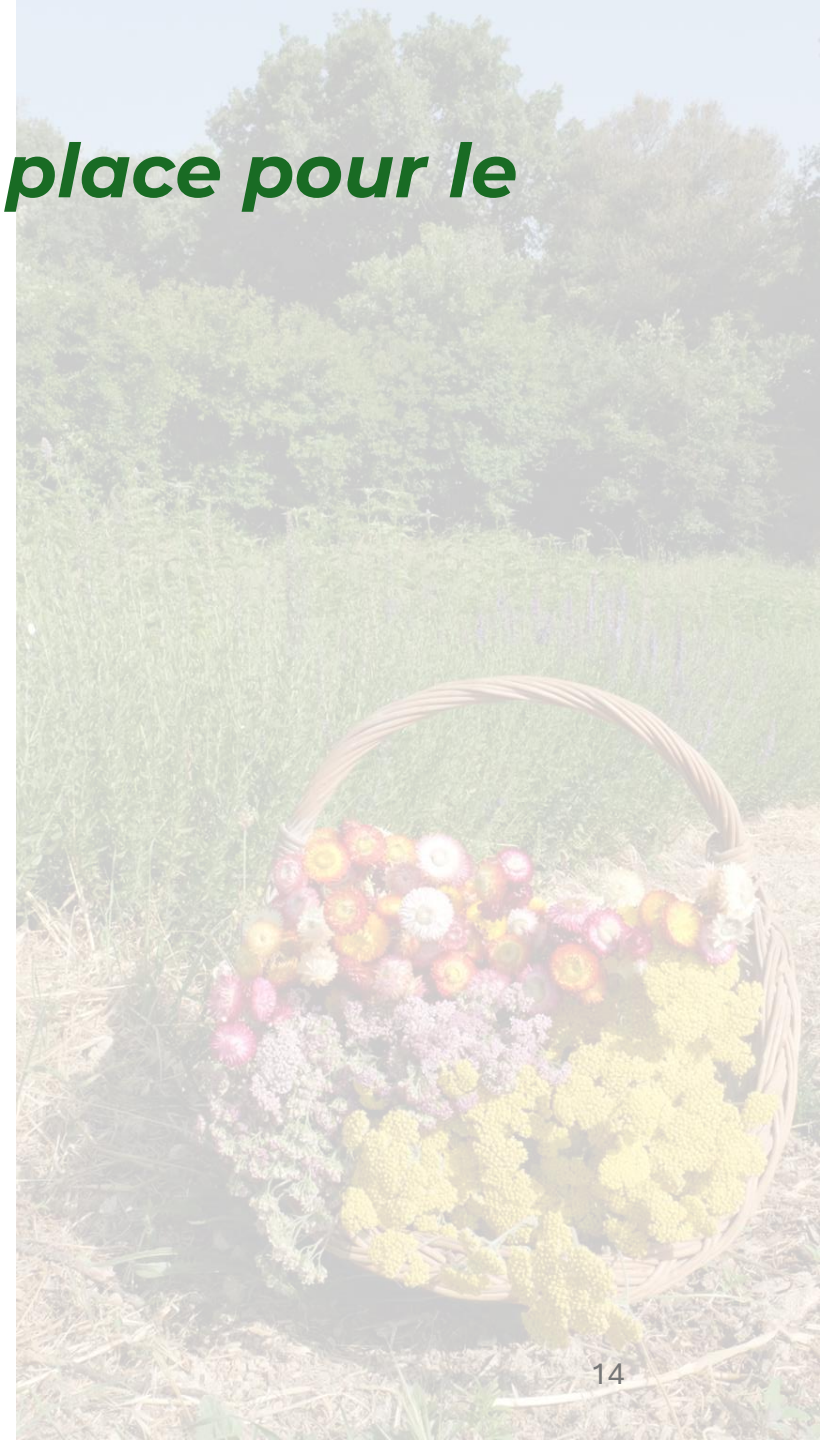
- 1/3 des installations **depuis 10 ans en agriculture se fait en dehors du cadre familial (HCF) = néo ruraux** en reconversion sur de **petites surfaces portant un modèle alternatif**
- Un public **exempt de remise en question d'un modèle pré établi, culturel**

Thèse de Fanny Chrétien sur la transmission professionnelle dans les exploitations agrobiologiques

Dans la filière PPAM artisanale : quelle place pour le collectif ?

Une importance de la transmission en agroécologie pour des agriculteurs néo-ruraux récemment installés

- La filière PPAM n'est pas exemptée de ces constats, le collectif peut donc s'imposer comme une réponse au besoin de **transmission d'un « savoir paysan »**
- Notion de collectif comme **lieu d'échanges de pratiques entre pairs**



II. Les « Serpettes du Sud » : un collectif de micro fermes biologiques voulant développer une activité commerciale

- Méthodologie d'enquête
- Profil type: les producteurs des Serpettes du Sud
- Quel objectif du projet commun ?



II. Les « Serpettes du Sud » : un collectif de micro fermes biologiques voulant développer une activité commerciale

- **Association qui émane d'un GIEE** (groupement d'Intérêt Economique et Environnemental) crée en 2019 avec Agribio04
- Objectif de **développer l'agroécologie en mettant en contact des agriculteurs** pour échanger des pratiques agricoles + commercialisation aujourd'hui
- **13 producteurs**

Quelle forme peut prendre le projet commun de commercialisation ?

II. Les « Serpettes du Sud » : un collectif de micro fermes biologiques voulant développer une activité commerciale

➤ Méthodologie d'enquête

➤ Profil type: les producteurs des Serpettes du Sud

➤ Quel objectif du projet commun ?



Méthodologie d'enquête

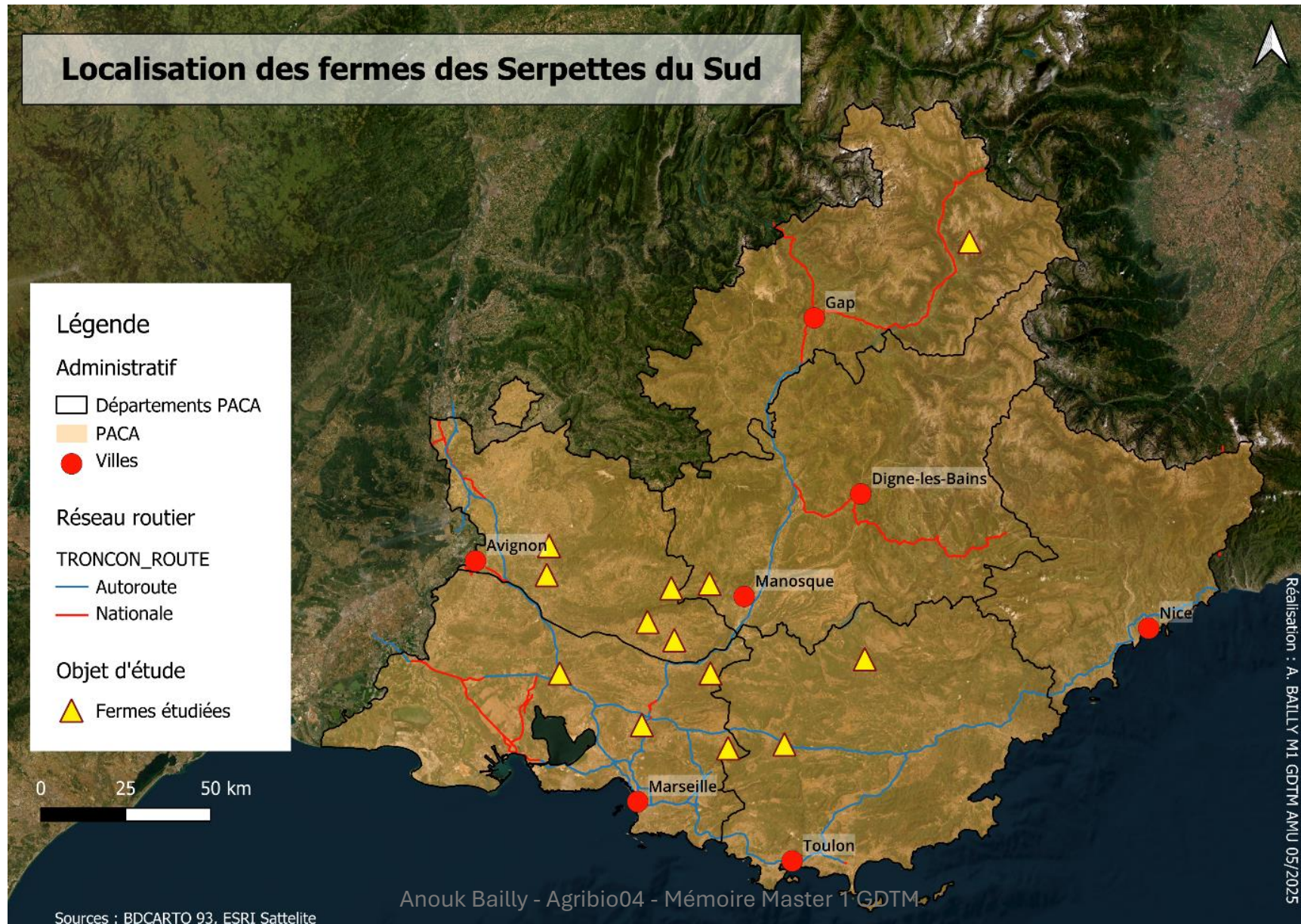
- Entretiens réalisés auprès des 13 producteurs du collectif des Serpettes du Sud
- Entretiens complémentaires auprès d'autres collectifs pour comprendre leurs organisations



II. Les « Serpettes du Sud » : un collectif de micro fermes biologiques voulant développer une activité commerciale

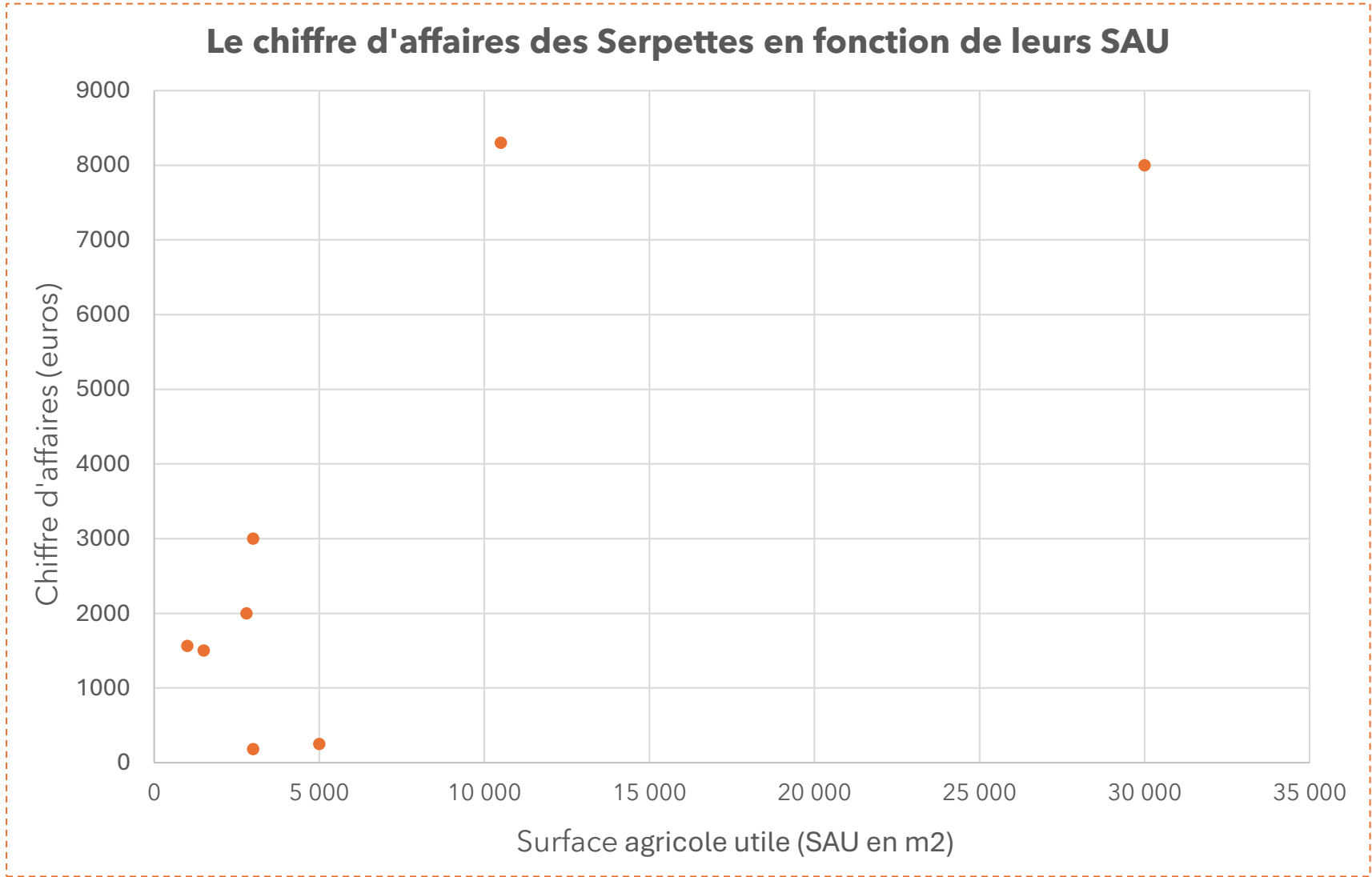
- Méthodologie d'enquête
- **Profil type: les producteurs des Serpettes du Sud**
- Quel objectif du projet commun ?

Profil type: un producteur des Serpettes du Sud



Profil type: Les producteurs des Serpettes du Sud

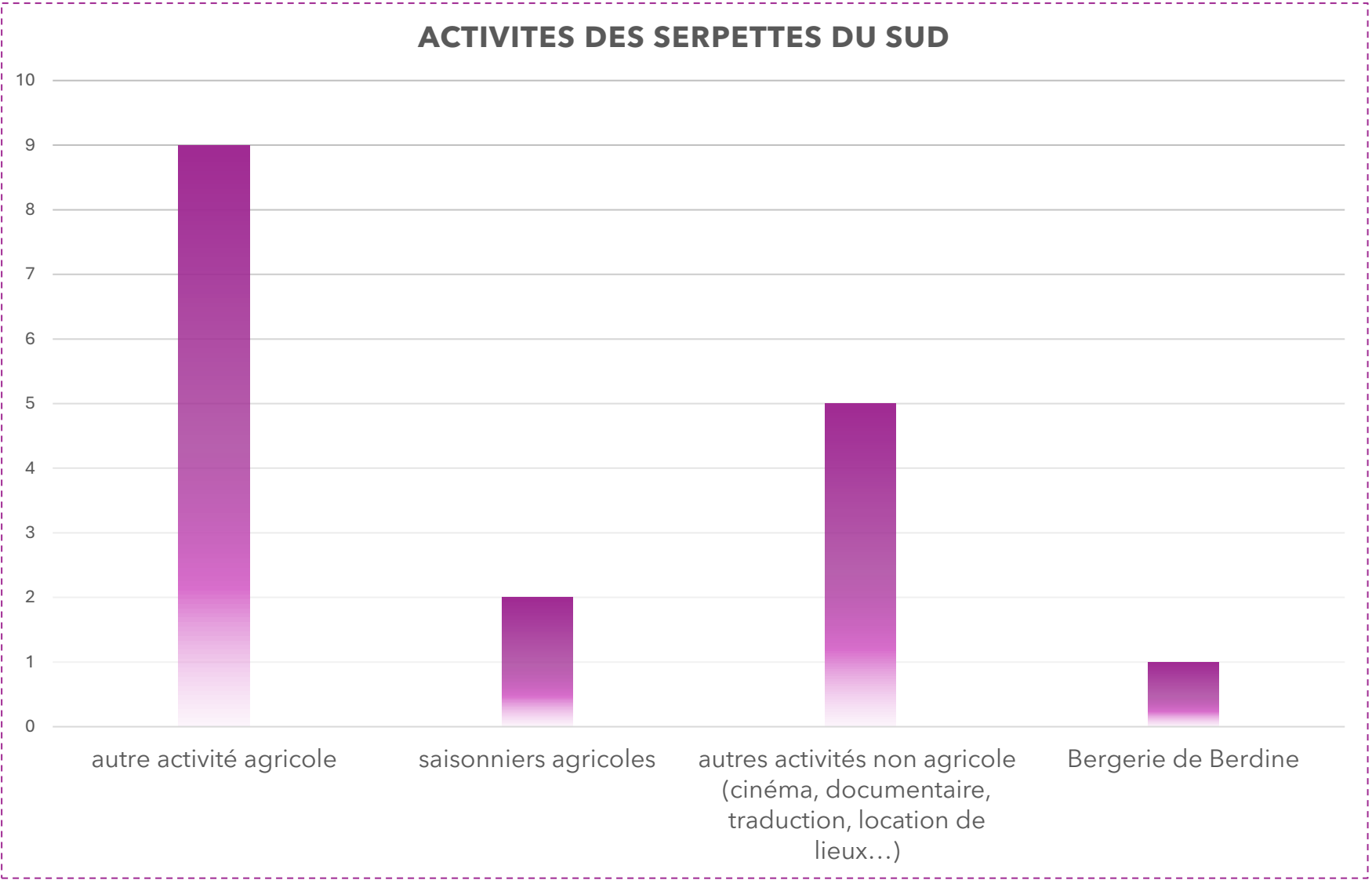
Le chiffre d'affaires des Serpettes en fonction de leurs SAU



❖ **Chiffre d'affaires moyen:** 3099 euros/ an

❖ **SAU moyenne:** 8610m2

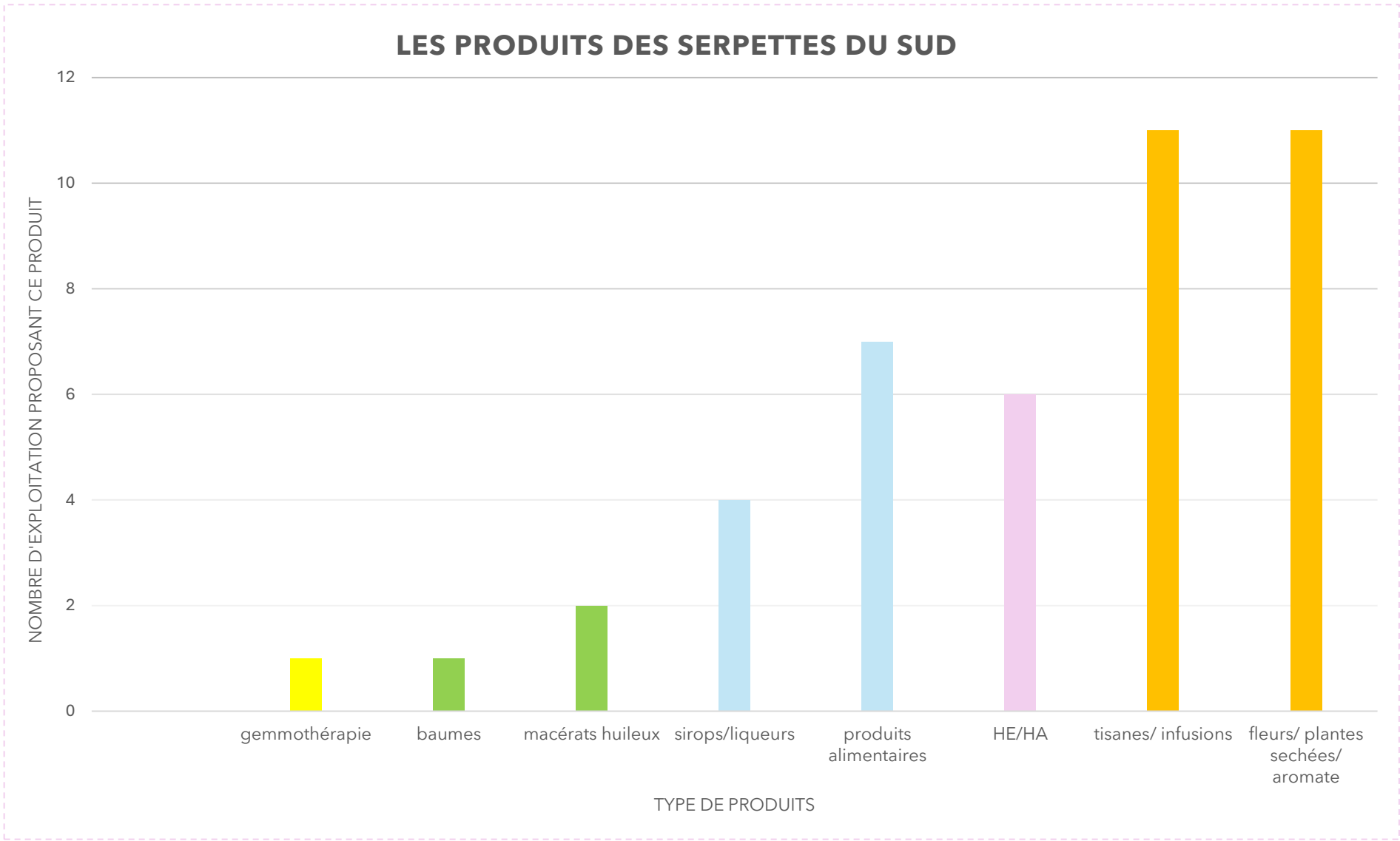
Profil type: Les producteurs des Serpettes du Sud



→ 8 producteurs installés en PPAM **dans les 5 dernières années**

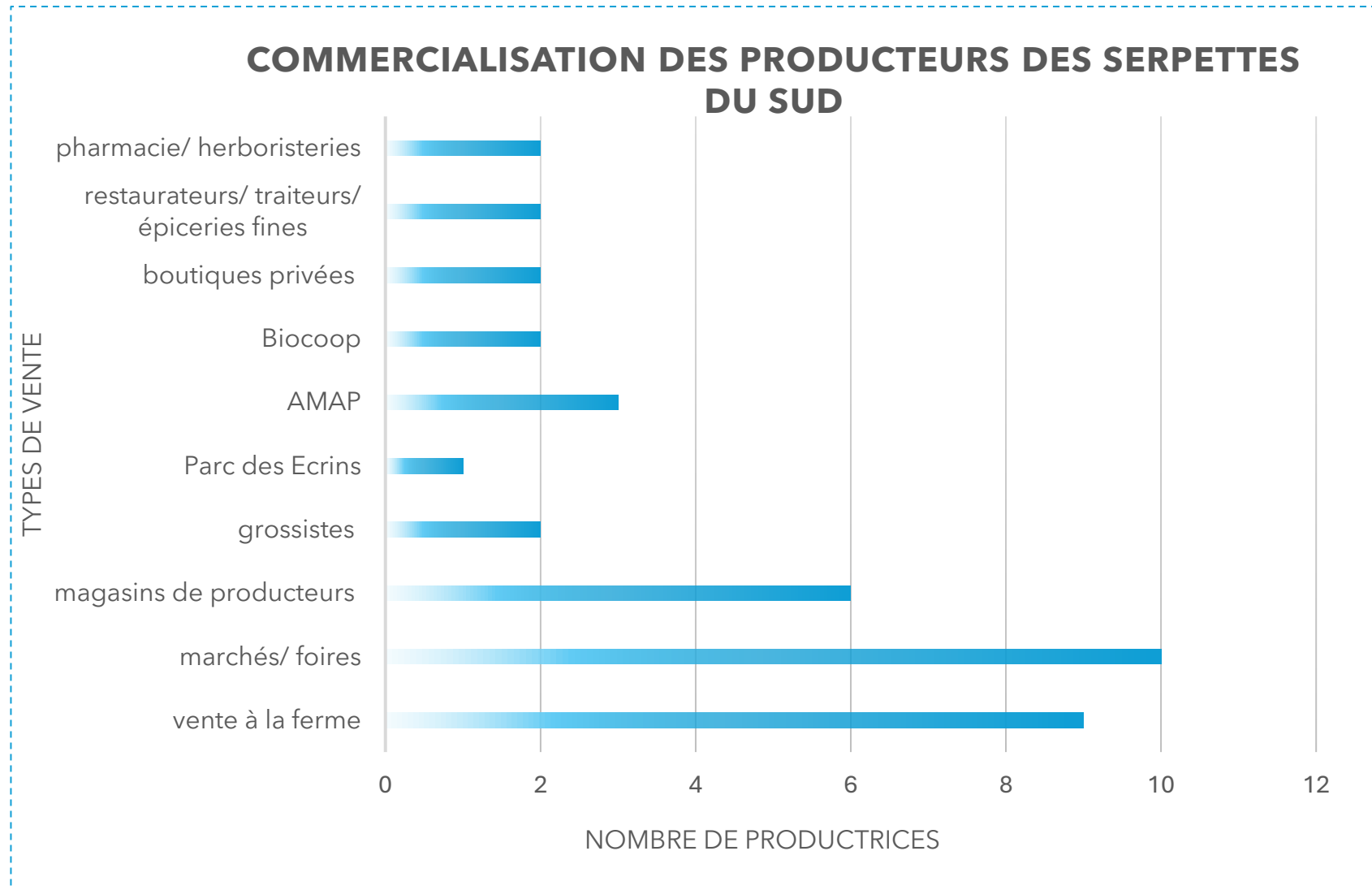
→ **12 producteurs sur 13 exercent une activité complémentaire** à la production de PPAM (néo ruraux)

Profil type: Les producteurs des Serpettes du Sud



Logique de **diversification**

Profil type: un producteur des Serpettes du Sud



→ Principalement de **la vente directe**

→ **Diversité** de parcours de commercialisation

Profil type: un producteur des Serpettes du Sud

Productrice récemment installée sur une **petite surface** exerçant des **activités complémentaires à la production de PPAM** (souvent une autre activité agricole) pour laquelle elle réalise un CA annuel qui **dépasse rarement 5000 euros/ an**.

Ses parcours de culture et de vente **sont très diversifiés**.

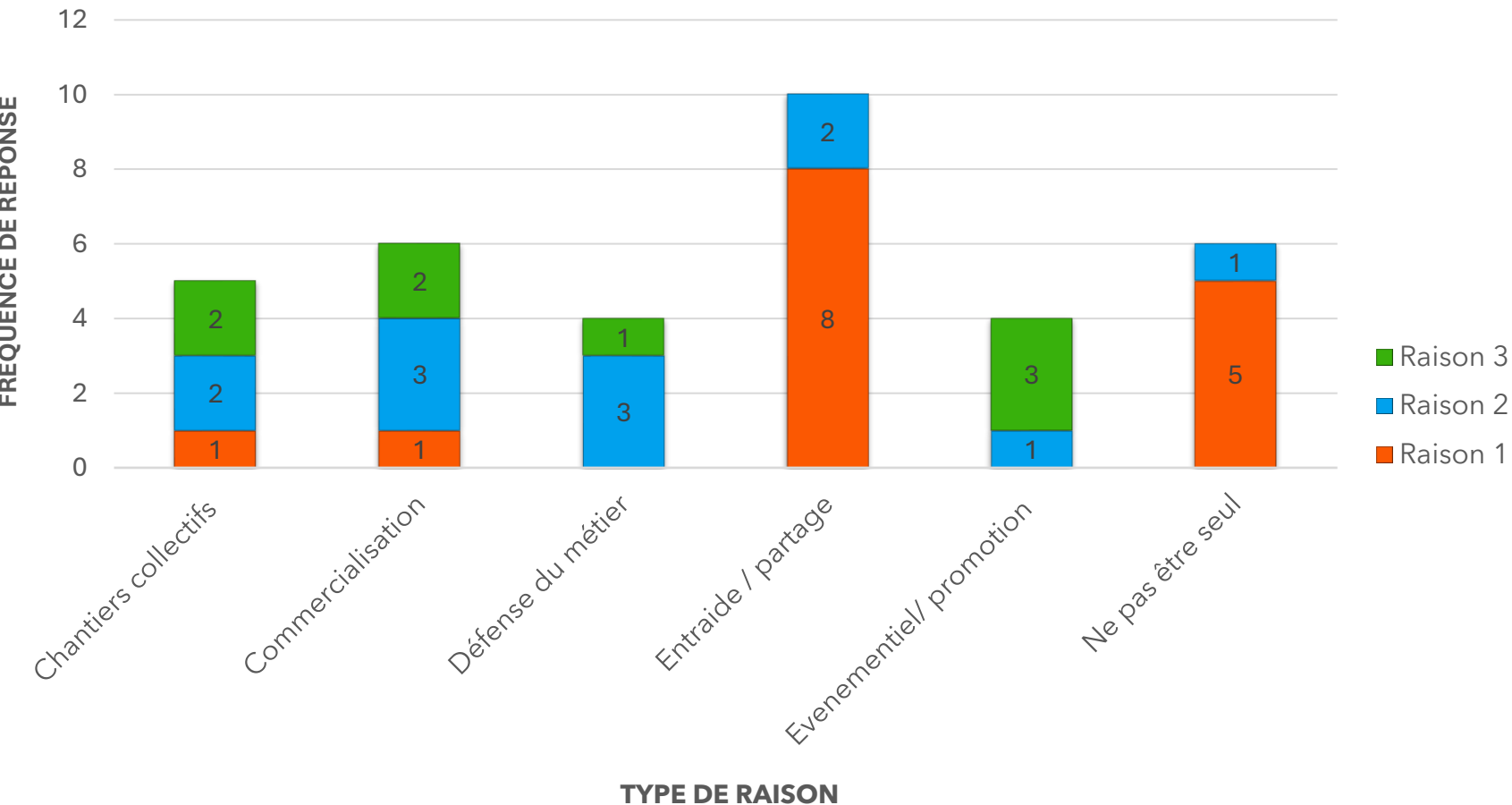


II. Les « Serpettes du Sud » : un collectif de micro fermes biologiques voulant développer une activité commerciale

- Méthodologie d'enquête
- Profil type: un producteur des Serpettes du Sud
- **Quel objectif du projet commun ?**

Quel objectif du projet commun ?

RAISONS D'ADHESION AU COLLECTIF PAR ORDRE DE PRIORITE



→ 60% place « l'entraide » comme raison première d'adhésion au collectif

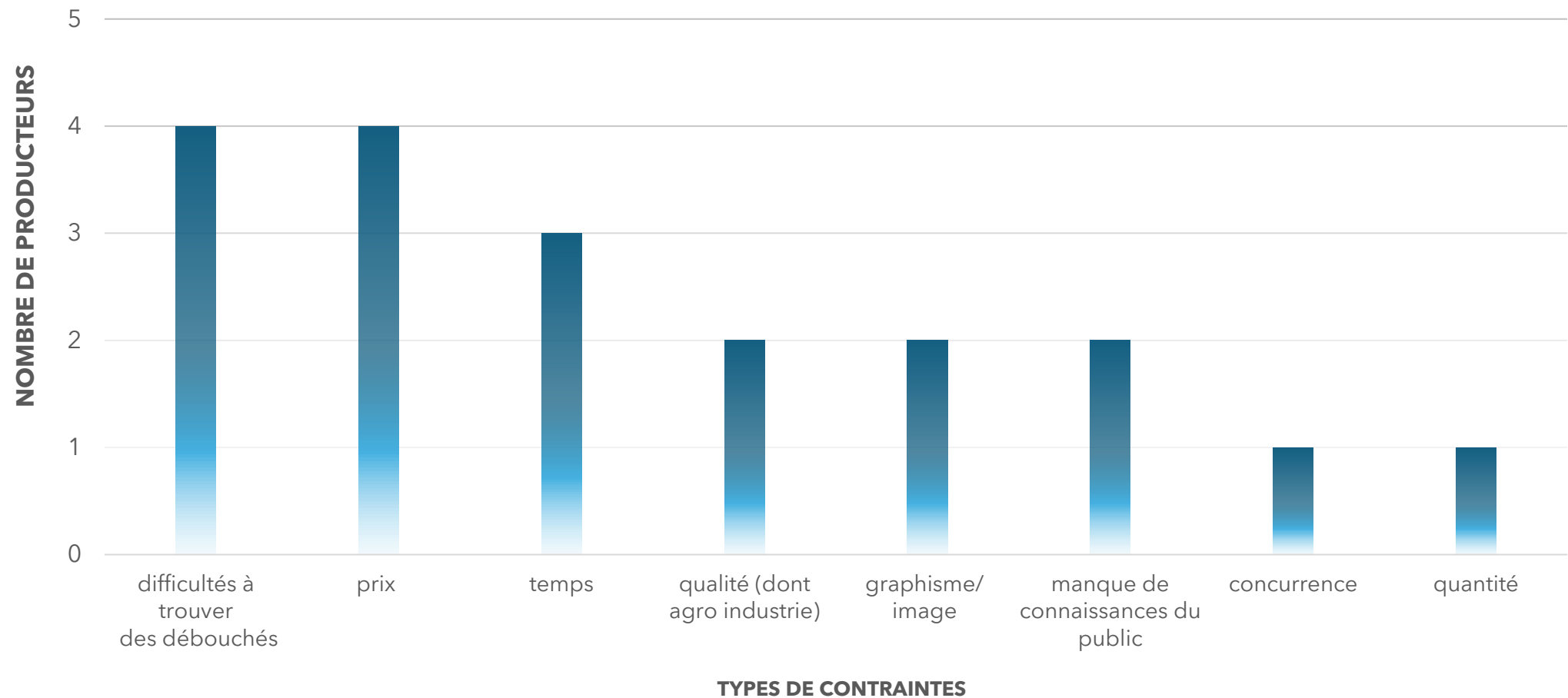
→ 40% place « ne pas être seul » comme raison première d'adhésion au collectif

→ La **commercialisation commune**, raison secondaire mais importante

Quel objectif du projet commun ?

Seuls trois d'entre eux affirment ne pas rencontrer de contraintes dans leur commercialisation

CONTRAINTES INDIVIDUELLES À LA COMMERCIALISATION



Quel objectif du projet commun ?



→ Mise en place d'une **gamme commune d'infusettes locales biologiques**



III. Propositions de structuration

- Quelle vision du projet de commercialisation d'infusettes ?
- Se structurer en Société d'Intérêt Collectif Agricole
- Se Structurer en Groupe d'Intérêt Economique

III. Propositions de structuration

- **Quelle vision du projet de commercialisation d'infusettes ?**
- Se structurer en Société d'Intérêt Collectif Agricole
- Se Structurer en Groupe d'Intérêt Economique

Projet infusettes

Commercialisation collective

7 participantes
150kg de plantes sèches/ an
Au moins 20 espèces de plantes différentes

Conditions du collectif

Gouvernance partagée en collège solidaire

Pas de somme fixée de capital social d'investissement initial

Pas d'exclusivité des productions

Responsabilités équitables et solidaires

Répartition des revenus juste sans accumulation de capital

Maintient d'une activité agricole individuelle

Investissement matériel ?

Prestation ?

Coopérative
SICA
GIE

Faire ensemble

III. Propositions de structuration

- Quelle vision du projet de commercialisation d'infusettes ?
- **Se structurer en Société d'Intérêt Collectif Agricole**
- Se Structurer en Groupe d'Intérêt Economique

La Société D'Intérêt Collectif Agricole

- **Création d'une société entre agriculteurs**
- **Créer ou gérer des installations** ou équipements → permet de proposer de la prestation de services
- **Responsabilité des membres limitée au montant apporté** → protection du capital personnel
- Choix d'un **dirigeant**
- **Soumis à impôt sur les sociétés**

Aiganha

COLLECTIF DE PAYSAN.NE.S,
CUEILLEUR.SE.S HAUT-ALPIN.E.S

III. Propositions de structuration

- Quelle vision du projet de commercialisation d'infusettes ?
- Se structurer en Société d'Intérêt Collectif Agricole
- **Se Structurer en Groupe d'Intérêt Economique**

Le Groupement d'Intérêt Economique

- **Regroupement d'entreprises préexistantes** dont le but est de "faciliter ou de développer l'activité économique de ses membres" (alinéa 2 de l'article L. 251-1 du Code de commerce) → **le profit de son activité revient à ses membres**
- Intermédiaire **entre société et association**
- Les membres **sont infiniment et solidairement** coresponsables des créances et des dettes du GIE **sur leurs bien propres**
- **Administrateurs** désignés
- Membres soumis **à Impôt sur le Revenu** pour la part qu'il détiennent dans le groupement – Individualité des membres préservée



Projet infusettes

Commercialisation collective

7 participantes
150kg de plantes sèches/ an
Au moins 20 espèces de plantes différentes

Conditions du collectif

SICA

GIE

Investissement matériel ?

Subvention ?

Proposer des prestations avec ce matériel ?

SICA

Prestation ?

GIE

Gouvernance partagée en collège solidaire

Pas de somme fixée de capital social d'investissement initial

GIE

Pas d'exclusivité des productions

Responsabilités équitables et solidaires

SICA

Répartition des revenus juste sans accumulation de capital

Maintient d'une activité agricole individuelle

GIE

GIE

SICA

SICA

GIE

Conclusion

- Bien que ce collectif vise un réel objectif commercial, sa raison d'être est bien celle de **l'entraide et du partage**
- Le GIE semble être une structure juridique adaptée en **cas d'évolution du statut d'association**
- La commercialisation commune d'un collectif de micro fermes agroécologiques permet de répondre à des **objectifs économiques tout en permettant à des agriculteurs HCF de s'ancrer dans un territoire**



Bibliographie

- **CHRETIEN, Fanny.** *Agriculteurs et apprenants au travail : la transmission professionnelle dans les exploitations agrobiologiques*. Thèse de doctorat en sciences de l'éducation, Université de Bourgogne, 2015. 504 p. Disponible à l'adresse : <https://theses.fr/2015DIJOL008>
- **CPPARM.** *Création d'un groupement de producteurs en PPAM*. Comité des Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales, décembre 2018.
- **Valiorgue, B., Bourlier Bargues, É. et Hollandts, X.** (2020). Quelles évolutions de la raison d'être des coopératives agricoles françaises ? Regard historique sur un construit social. *RECMA*, 358(4), 23-38. <https://doi.org/10.3917/recma.358.0023>
- **LECOLE, Pauline.** *Les petites exploitations agricoles françaises : types, contributions et soutiens*. Notes et Etudes Economiques, 2021, 50. ffhal-03704115f